

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°13-2019-179

BOUCHES-DU-RHÔNE

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2019

Sommaire

P	Préfecture des Bouches-du-Rhone		
	13-2019-07-19-001 - Arrêté portant désignation de Monsieur Serge GOUTEYRON,		
	Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour exercer la suppléance de M. le		
	Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de		
	Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, le 23 juillet 2019 (2 pages)	Page 3	
P	réfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement		
	13-2019-07-18-006 - Mention de l'affichage dans la mairie d'Arles de la décision de la		
	CNAC du 5 juin 2019 concernant le projet cinématographique présenté par la SARL		
	ESPACE CINE (1 page)	Page 6	

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-07-19-001

Arrêté portant désignation de Monsieur Serge GOUTEYRON,

Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, le 23 juillet 2019



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Mission Coordination Administrative

RAA n°

Arrêté portant désignation de **Monsieur Serge GOUTEYRON**,
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
pour exercer la **suppléance** de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
le 23 juillet 2019

Le Préfet

de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Serge GOUTEYRON** en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône sera absent le mardi 23 juillet 2019 de 9 heures à 20 heures ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance départementale de Monsieur le Préfet le mardi 23 juillet 2019 de 9 heures à 20 heures.

Article 2

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

2

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2019-07-18-006

Mention de l'affichage dans la mairie d'Arles de la décision de la CNAC du 5 juin 2019 concernant le projet cinématographique présenté par la SARL ESPACE CINE



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13

MENTION DE L'AFFICHAGE, DANS LA MAIRIE CONCERNÉE, DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE PRISE LORS DE SA RÉUNION DU 5 JUIN 2019

La décision suivante a été transmise à la mairie de la commune d'implantation concernée en vue de son affichage pendant une durée d'un mois.

CNAC recours n°321 - autorisation préalable requise refusée à la SARL ESPACE CINÉ pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques à l'enseigne « ESPACE CINÉMA » regroupant 8 salles et 1312 places à Arles.

Marseille, le 18 juillet 2019

Pour le Préfet Le Secrétaire Général Adjoint

Signé Nicolas DUFAUD

Place Félix Baret CS 80001 - 13282 MARSEILLE CEDEX 06 - Téléphone 04.84.35.40.00